



Communiqué de presse
Paris, le 24 septembre 2008

REPRISE DU PROJET D'OPRA

Le Conseil d'Administration de GECINA, réuni le 23 septembre 2008, se propose de relancer le projet d'offre publique de rachat de ses propres actions par échange d'actions de la société Medea (l'« **OPRA** »), après l'apport d'un certain nombre d'actifs immobiliers de GECINA à Medea (les « **Apports** »). Ce projet avait été interrompu suite à la décision de non-conformité de l'Autorité des marchés financiers du 11 décembre 2007, confirmée par la Cour d'appel de Paris le 24 juin 2008.

Le Conseil d'Administration de GECINA a pris acte de l'intention de Messieurs Rivero et Soler de faire en sorte que la somme de leurs participations à l'issue de l'OPRA reste inférieure au tiers du capital et des droits de vote de GECINA, et du projet de Monsieur Rivero, annoncé dans sa déclaration d'intention du 2 juillet 2008, de réduire sa participation dans GECINA en conséquence.

Le Conseil d'Administration a été informé de la conclusion d'un avenant à l'Accord de Séparation ayant pour objet de laisser Metrovacesa faire son affaire de la participation qu'elle resterait à détenir dans GECINA à la suite de l'OPRA, sans obligation pour Messieurs Rivero et Soler d'acquiescer ladite participation. Metrovacesa pourra en disposer de façon ordonnée.

Le Conseil s'est félicité de ces développements qui devraient permettre la reprise de l'opération selon les lignes dégagées par la décision de l'AMF.

Ainsi, les actionnaires de GECINA qui décideraient d'apporter leurs titres dans le cadre de l'OPRA recevraient en contrepartie des actions de Medea, société à laquelle seraient transférés certains actifs immobiliers provenant du patrimoine de GECINA. Les actions propres acquises par GECINA dans cet échange seraient annulées via une réduction du capital social.

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration de GECINA a constitué un comité ad-hoc composé d'administrateurs indépendants et désignera un expert indépendant, chargés d'étudier la mise en œuvre de l'Accord de Séparation et notamment l'OPRA, cette dernière opération devant être soumise à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, qui devrait, vraisemblablement, se tenir avant la fin de l'année 2008.

Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, GECINA est l'une des premières foncières françaises avec un patrimoine de plus de 13 milliards d'euros au 30 juin 2008, essentiellement composé d'immeubles de bureaux et résidentiels situés en majorité à Paris-Région parisienne. Au cours des dernières années, le Groupe a également développé un portefeuille d'actifs sur de nouveaux segments : logistique, hôtellerie et santé.

Contacts GECINA :

Laurence CHALMET
Tél : 33(0)1 40 40 52 22
Régine WILLEMYSN
Tél : 33 (0)1 40 40 62 44

Contact presse :

KEIMA Communication
Alix HÉRIARD DUBREUIL
Tél : +33 (0)1 56 43 44 62
alix.heriard@keima.fr